

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 19 juin 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX-NEUF JUIN à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **14**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

12/06/2025

Absents excusés : 5 (dont 2 pouvoirs)
Edwige BOUDOU, a donné pouvoir à Patrick LEGER,
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Jérôme FRANQUES, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

16/06/2025

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2025/05/035 – Construction d'un terrain multisports
Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la construction d'un terrain multisport s'intègre dans un projet d'aménagement des jardins de la Murette, soit la mise en place : du terrain à bosses (réalisé), du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et de la création d'un terrain multisport.

Il précise qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2025. Après instruction des services déconcentrés, l'État accorde une aide sous réserve de soumettre de nouveau une délibération au conseil municipal et vis-à-vis du montant de travaux retenu, soit 97 856,02 € HT.

Monsieur le Maire montre, vis-à-vis du montant de dépenses éligibles retenues par l'Etat, le plan de financement associé :

ESTIMATION DES DEPENSES	
ACQUISITION (TERRAINS)	11 605,00 €
ÉTUDE POUR TRAVAUX	3 000,00 €
TRAVAUX DE TERRASSEMENT	37 651,02 €
TRAVAUX TERRAIN DE JEUX	43 600,00 €
ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 000,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	97 856,02 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
ÉTAT	24 464,01 €	25,00%
TOTAL SUBVENTIONS	24 464,01 €	25,00%
COMMUNE MARCILLAC VALLON (Fonds propres / Emprunt)	73 392,01 €	75,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	97 856.02 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ